



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2018 – 03

Mercredi 7 mars 2018

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et jeudi : 17h00 à 19h00 - Mardi : 15h00 à 17h00
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Travaux place de l'église + arrêté de circulation

Conformément au projet de 2017 présenté lors de la réunion publique du 22 novembre 2017, les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise commenceront ce lundi 12 mars pour une durée estimée de 6 semaines.

Tout d'abord, sur la place du Père Emmanuel, puis dans un second temps sur la place Huguenot Bailly.



Un arrêté de circulation pour route barrée d'une durée de 2 mois (du 26 février au 23 avril 2018) a été pris :

Extrait :

Considérant que pour des raisons de sécurité, consécutif à des travaux d'aménagement Place de l'Eglise, il importe de réglementer la circulation sur la Place du Père Emmanuel et Place Huguenot Bailly de la commune de Mesnil-Saint-Loup du 26 février 2018 au 23 avril 2018 inclus.

En raison des motifs susvisés, des restrictions seront apportées à la réglementation générale de la circulation sur le territoire de la commune de Mesnil Saint Loup du lundi 26 février 2018 au lundi 23 avril 2018 inclus, la circulation de tous véhicules sera interdite sur la Place du Père Emmanuel et la Place Huguenot Bailly, sauf riverains.

Article 2 : La circulation sera interrompue à compter de 07h00 le lundi 26 février 2018 et jusqu'à l'achèvement des travaux qui devra intervenir le lundi 23 avril 2018 au plus tard.

Le maire, Michaël SIMON et le conseil municipal

Recensement de la population + numérotation des habitations

Le recensement de tous les habitants s'est déroulé sans aucun problème et je remercie l'ensemble de la population qui a répondu à 100%.

Sur les 249 adresses d'habitations, nous avons eu 123 réponses sur internet (soit 48%) ce qui est dans la moyenne nationale.

Merci à notre agent recenseur, Madame Marie Françoise BECARD pour son travail de qualité.

Je ne manquerais pas de vous faire une synthèse des données dès qu'elles nous seront parvenues (sous forme anonyme).

Je profite de cet article pour demander aux propriétaires qui ne possèdent pas de numéros de rue de venir en faire la demande en mairie pour avoir des plaques ou de s'en occuper eux-mêmes.

Le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire, en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales.

<https://www.senat.fr/questions/base/2002/qSEO020700534.html>

Le maire, Michaël SIMON



Résultat de l'enquête pour le distributeur de pain

Lors du dernier infomesnil du mois dernier, une enquête a été faite concernant la possibilité de mettre un distributeur de pain au sein du village. Nous avons eu plus de retours que prévu et presque la moitié des foyers du village s'est déplacé pour déposer le bulletin dans la boîtes aux lettres de la mairie (plus de 100 réponses pour plus de 100 baguettes par jour dont 85 par jour en moyenne (*lissé sur 7 jours*)).

Le projet étant viable à partir de 60/70 baguettes jour.



Quelques questions reviennent régulièrement. En réponse, nous pouvons dire que :

- Ce projet a pour seul but de proposer un service à ses habitants qui ne peuvent avoir du pain frais (*personnes absentes la journée*).
- Il faut un boulanger pour remplir la machine (*le boulanger qui serait chargé de le remplir n'est pas encore identifié*) et la qualité du pain dans la machine serait identique à celle de la boutique du boulanger.
- Ce ne serait pas du pain industriel de grande surface.
- Le distributeur serait rechargé plusieurs fois par jour si nécessaire et le boulanger reçoit automatiquement un SMS par la machine lorsque la quantité de baguette restante arrive à un seuil bas qui est paramétrable (*le temps de de pouvoir venir le remplir de nouveau*).
- Ce projet n'est pas proposé pour causer du tort au boulanger de Palis car cela peut être fait en complément du camion (*pour ceux et celles absents en journée ou qui ne prennent pas le pain au camion du boulanger pour différentes raisons*).

- L'emplacement du distributeur pourrait par exemple se situer sur la place du Terreau près de la bibliothèque afin que les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants puissent également en profiter.

Maintenant, nous avons plusieurs possibilités :

- La municipalité achète un distributeur et trouve un boulanger pour le gérer.
- La municipalité loue un distributeur et trouve un boulanger pour le gérer.
- La municipalité met à disposition un emplacement public et trouve un prestataire privé qui le gère (*investissement de l'ordre de 8.000 à 12.000€*). Avis aux investisseurs qui le souhaitent !

Tout cela sera étudié lors d'une prochaine réunion de conseil.

Le maire, Michaël SIMON

Ouverture du dépôt de déchets verts et compost

Reprise des permanences à partir du lundi 12 mars 2018 de 18h00 à 19h00.

Rappel des consignes :

- Emplacement : Zone artisanale du pré-haut (*vers le dépôt de verre*), tous les lundis de 18h00 à 19h00.
- Type de végétaux acceptés : uniquement les branchages (*branches d'arbres et tailles de thuyas...*)
- Diamètre maximum des branches (*5 à 7 centimètres*).

En raison des réglementations, nous ne pouvons accepter les herbes, gazons et feuilles. Si vous venez avec une petite remorque contenant des branches et de l'herbe de tonte, nous serons contraints de refuser le tout. L'utilisation de ce dépôt n'est proposée qu'aux particuliers **habitants le village** et non aux professionnels. La municipalité se garde le droit de fermer le dépôt au moindre écart constaté

Compost et Mulch :

Les broyages de 2015 et 2016 forment une sorte de compost et de mulch utilisables, même si toutefois il reste des petites branches en cours de décomposition. A prendre dans l'état et selon la quantité disponible.



Dépôts de déchets dans l'environnement

L'article L. 541-3 I du Code de l'Environnement rappelle que l'autorité titulaire du pouvoir de police doit intervenir lorsque des déchets sont abandonnés ou gérés contrairement aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de prévention et de gestion des déchets.

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales stipule clairement que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Chaque Maire a la possibilité de mettre en demeure tout contrevenant responsable d'un dépôt sauvage de déchets, de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable.

A défaut d'un accord amiable, il appartient au Maire de mettre en demeure le responsable d'effectuer les opérations nécessaires et le cas échéant de faire procéder d'office, en lieu et place de la personne mise en demeure et à ses frais, à l'exécution des mesures prescrites.

Le maire, Michaël SIMON

Cadre de vie - Hôtel à insectes

Réunion de préparation du travail à réaliser le vendredi 16 mars à 20h30 à la mairie.

Conception, liste du matériel à trouver (récupération au maximum).

Les "hôtels" seront fabriqués courant avril pour être installés en mai, en même temps que les fleurs.

Contact : Valérie GATOULLAT-VELUT, adjointe chargée du cadre de vie 06.83.99.17.01

Conseils sur toutes les questions relatives à l'habitat

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

L'ADIL assure ses missions sous l'égide de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) qui anime le réseau des ADIL.

Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitation. Elle est conventionnée par le Ministère chargé du logement. L'ADIL est ainsi compétente sur l'ensemble des thématiques liées au logement.

Une plaquette et un calendrier est disponible au secrétariat de la Mairie.

Votre mairie

Bibliothèque de Mesnil-Saint-Loup - 4 bis place du terreau



DURANT LES VACANCES DE FÉVRIER, DU 26 FÉVRIER AU 10 MARS LA BIBLIOTHÈQUE PREND SES QUARTIERS D'HIVER ET SERA OUVERTE LES JEUDIS ET SAMEDIS AUX HORAIRES HABITUELS.

NE MANQUEZ PAS L'ACTIVITÉ ET LES CONTES D'AXELLE ET SANDRA LE MERCREDI 7 MARS 2018 À 16H30

BERNADETTE SIMON RESPONSABLE ET TOUTE L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES



RELEVÉ DES COMPTEURS

Veillez nous faciliter l'accès à votre compteur les :

09 et 12/03/2018

Nous pourrions ainsi vérifier le bon fonctionnement de votre ou vos compteurs et transmettre vos consommations réelles à votre fournisseur.

En cas d'absence,

Vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Pour plus de facilité, utilisez le carton auto relevé déposé dans votre boîte aux lettres par l'entreprise prestataire INSIEMA lors de son passage. Vous pouvez alors nous les communiquer :



Soit en appelant le serveur vocal au
N° indigo 0820 333 433

(0,118 euro TTC/minute)



Soit en nous renvoyant la carte T par courrier



Soit par internet sur les sites

Pour l'électricité

<http://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>

Pour le gaz

<https://www.grdf.fr/particuliers>

Choix : Relever mon compteur en ligne

Vide grenier des pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise son 9ème vide grenier à Mesnil-Saint-Loup le dimanche 20 mai 2018 de 6h00 à 18h00.

1€ le mètre pour les particuliers

Réservations emplacements au 03.25.40.60.57 Pascale LANERET

Service de garde

- **Médecin : 15** (pour le nom du médecin de garde) - **Pharmacie : 15** (pour obtenir la pharmacie de garde)
- **Gendarmerie : 17** (ou Estissac 03.25.40.40.11) - **Pompiers : 18 ou 112**

Informations diverses

Paroisse

Dimanche 11 mars 2018 : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup : Repas des anciens

Dimanche 18 mars 2018 : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Julien

Dimanche 25 mars 2018 : Messe à 10h30 à Pâlis : Fête des Rameaux – Messe en famille

Jeudi 29 mars 2018 : Messe à Mesnil-Saint-Loup à 19h00 : Jeudi Saint et à 21h30 : Adoration

Vendredi 30 mars : Messe à 19h00 à Faux-Villecerf : Vendredi Saint : Quête pour les Lieux Saints de Palestine

Samedi 31 mars 2018 : Messe à 21h30 à Mesnil-Saint-Loup : Veillée Pascale

Dimanche 1er avril 2018 : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Julien : **Jour de Pâques** – Messe en famille et à 19h00 à Mesnil-Saint-Loup : Prière du soir

La paroisse





8 rue de la Gouette
10190 MESNIL ST LOUP
: 03.25.40.45.73
www.stloup.fr



PORTES OUVERTES

*Nous sommes à votre écoute.
Nous accompagnons votre enfant de la maternelle à la 3ème.*



Samedi 24 mars 2018

De 9h à 12h



www.stloup.fr



http://sites.apel.fr/multisites/stloup_10/

INPS

Ne pas jeter sur la voie publique

Comité des fêtes de Mesnil-Saint-Loup

Réunion ouverte à tous le mardi 13 mars 2018, à 20h30 pour la préparation du 14 juillet, à la salle socio-culturelle l'Atelier.

Vos idées, suggestions seront les bienvenues.

Fin de la réunion par le verre de l'amitié

Contact : Elodie JULIEN 06.73.01.03.19

ACM – Fabrication de pain



Association Culturelle de Mesnil St Loup

Après le pétrissage de la pâte par nos soins,
la première fournée de pain sera cuite dans notre four à pain

Nous vous attendons

Le samedi 24 mars autour du four à pain en début d'après midi

Pour une dégustation de notre fabrication !!

Et éventuellement acheter une baguette à savourer à la maison



Objets trouvés

Une paire de lunettes de vue noir dans un étui rouge en ferraille a été retrouvée sur la Commune ; elle est disponible au secrétariat de la Mairie.

Un Gilet rouge femme marque Lacoste est resté dans la salle polyvalente lors de l'après-midi jeux du dimanche 4 février. Le réclamer à la mairie.

Petites annonces

Vends fauteuil neuf électrique noir multi position. Payé 500 €. Vend 400 € à débattre

Vends rideaux de velux 98 x 134 ext / 78 x 98 ext.

S'adresser à M. Gérard BECARD au 03.25.40.60.19 et 06.87.25.70.68

A louer, logement de 65m² type F2 libre à partir du 17 Avril.

460€ charges comprises.

Logement lumineux, chauffage individuel au GAZ de ville.

Pour une visite, contactez Mr JULIEN Kévin 06.45.60.59.84 ou Mme JULIEN Elodie 06.73.01.03.19

La JSVPO section pétanque de Fontvannes vous invite à l'assemblée générale le vendredi 16 mars 2018 à 18H30 qui se déroulera à la salle au 6 rue Roger venelle 10190 Fontvannes.

La rue se trouve derrière la mairie. Suite à l'assemblée vous sera offert un apéro veuillez faire parvenir votre réponse avant le 5 mars à Franck président de la section au 06.48.12.97.73.

Toute l'équipe de la section vous souhaite une très bonne année 2018 et vous attend pour la saison 2018.

Le Président de la section, M. GENNERET Franck

**** Prochain infomesnil : mercredi 04 avril 2018 ****

